

**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 novembre 2017**

Convocation du 10 novembre 2017

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin T. Lapalu, G. Devrieux, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S. Farenc, E. Fleury N.Garampon, A. Fayot, A. Rey, H.Fayard C. Pichoud, F.Roucaïrol, G. Virone

Absents : néant

Pouvoirs : néant

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Bourdin est désigné secrétaire de séance.

### **2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité avec une remarque :

M. Girer précise deux points qui ont mal été retranscrits au compte rendu :

- concernant les syndicats de rivière M. Girer précise que la totalité de la compétence va être transférée au syndicat de rivière SR3A et aux syndicats de la Chalaronne et de la Veyle.
- M. Girer informe le conseil que l'acquisition des terrains du PAE est en bonne voie. De nombreuses ventes ont été signées ce qui aura pour effet en cas de saisine du juge de l'expropriation de fixer un prix de référence pour les terrains. Le prix actuel est de 16 € du m<sup>2</sup>. Ce montant comprend la totalité des frais de portage, d'indemnité...) le prix du terrain seul est de 11,20 €/m<sup>2</sup>.

### **3. Election du 5<sup>ème</sup> Adjoint**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers de son effectif légal.

Vu la délibération N°20170328-02 du 28/03/2014 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à cinq

Vu l'arrêté du Maire N°2014-46 portant délégation de fonction du Maire à Mme Françoise DUCRAY, 5<sup>ème</sup> adjoint délégué pour exercer les fonctions relevant des associations et de la communication,

Vu la lettre de démission de Mme Françoise Ducray des fonctions de 5<sup>ème</sup> adjointe et de conseillère municipale,

en date du 28 octobre adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 2 novembre, notifiée à l'intéressée le 4 novembre 2017

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Ducray par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 28/03/2014
- sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint à savoir : il prendra rang après tous les autres
- pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir le nombre des adjoints au Maire à cinq
- que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

M. le Maire rappelle que l'élection du 5ème adjoint intervient par scrutin secret à la majorité absolue.

M. le Maire fait un appel aux candidatures.

Agnès Fayot et Emilie Fleury sont candidates

Il a ensuite été procédé à l'élection du 5ème adjoint au maire, sous le contrôle du bureau déjà désigné : Jean-Luc Bourdin secrétaire, Fabrice Roucayrol et Géraldine Dévrieux assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... : 17
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés b – c ..... : 17
- e) Majorité absolue ..... : 9

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrage obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Fayot Agnès	8	Huit
Fleury Emilie	9	neuf

Mme Emilie FLEURY a été proclamée 5ème adjoint.

#### 4. Commissions municipales. Composition modification

Monsieur le Maire propose de modifier la composition des commissions municipales suite à la nomination du 5<sup>ème</sup> Adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constitue ainsi qu'il suit et conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, les commissions municipales :

Le maire est membre de droit de chaque commission municipale.

COMMISSION	RESPONSABLE	SUPPLÉANTS AU RESPONSABLE	MEMBRES
<b>Autorisation du Droit des Sols (PC, DP...)</b>	JL. Bourdin	T. Lapalu	M. Girer, Y. Dhomont, S. Farenc, H. Fayard, E. Fleury, A. Rey, G. Virone
<b>Assainissement – Eau – Réseaux</b>	JL. Bourdin		M. Girer, J. Burdet, F. Roucayrol
<b>Associations</b>	E. Fleury,	A. Fayot	N.Garampon, A.Rey, G.Virone, T. Lapalu
<b>Bâtiments</b>	T. Lapalu	Y. Dhomont	M. Girer, F. Roucayrol, A. Rey, G. Virone
<b>Cimetière</b>	T. Lapalu	Y Dhomont	N. Curtet, S. Farenc,

Conseil Municipal des Jeunes	N. Curtet	J. Burdet	S.Farenc, A. Fayot, <i>Membre extérieur : S.Guillot-Comtet</i>
Communication « Lettre de Mionnay » Site Internet	E. Fleury	S.Farenc,	N.Curtet <i>Membres extérieurs : V.Balmon</i>
Crèche/ Relais Assistantes Maternelles	G.Devrieux	N.Garampon	T.Lapalu
Eclairage public – électricité	M.Girer	Y.Dhomont	JL Bourdin, H.Fayard
Ecole – Restaurant scolaire	G. Devrieux	T. Lapalu	M. Girer, J. Burdet, N. Curtet, H. Fayard, N.Garampon,
Vie Economique	E.Fleury		M.Girer, JL Bourdin, J.Burdet, T. Lapalu, C. Pichoud
Festivités	A.Rey	S.Farenc	T. Lapalu, F. Roucayrol <i>Membres extérieurs : M. et G.Simonetta, V.Balmon, M. Rey</i>
Finances	M.Girer	C. Pichoud	JL Bourdin
Fleurissement	N.Curtet	F.Roucayrol	
Logements	G.Devrieux	N.Garampon	T.Lapalu, N.Curtet, F.Roucayrol, Y. Dhomont <i>Membres extérieurs :T. Joubert, P. Salierno</i>
Marché hebdomadaire	A.Rey	T.Lapalu	
Médiathèque	J.Burdet	N.Garampon	
Commission du Personnel	H. Cormoreche		M. Girer, JLBourdin, G.Devrieux, T.Lapalu, E. Fleury
Résidence pour personnes âgées	G. Devrieux	N.Curtet	M.Girer, A. Fayot, N.Garampon C.Pichoud <i>Membres extérieurs : P. Figiela, MH Blouzard, T. Farenc, C.Burdet, P. Fleury, R. Develay, G.Verdier</i>
Révision du Plan Local d'Urbanisme	JL Bourdin	J.Burdet	M. Girer, Y.Dhomont, H.Fayard, S.Farenc, C.Pichoud, E.Fleury, F.Roucayrol, A. Rey <i>Membre Extérieur : M. Adouane</i>
Sécurité	T. Lapalu	A. Fayot	A.Rey, F.Roucayrol, G.Virone, Y.Dhomont E.Fleury, J.Burdet
Voirie – Chemins - Tourisme	T.Lapalu	H.Fayard	JL Bourdin, Y.Dhomont, A.Rey, A.Fayot
Appel d'Offres	Le Maire et :		
	<b>3 Titulaires</b> M. Girer, JL Bourdin Y.Dhomont		<b>3 Suppléants</b> J. Burdet A.Rey, G.Virone
Concession : ouverture des plis	<b>3 Titulaires</b> M Girer JL Bourdin, Y.Dhomont,		<b>3 Suppléants</b> J.Burdet, E. Fleury, N.Curtet
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	<b>Président : H. Cormoreche</b>		
	<b>Membres du C. M.</b> 4: G. Devrieux, A. Fayot N.Garampon, N.Curtet		<b>Membres extérieurs 4 :</b> MO Berger, AC Carmona, P. Fleury, R. Roche

Le Secrétaire de Séance, JL BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE



